



Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire

Contacts : 07 00 16 89 / 07 42 72 24 / 07 70 22 19 / Site internet : www.aeci.ci

Adresse email : aeci1986@gmail.com / info@aeci.ci

RAPPORT

de l'atelier de formation avec le BURIDA
organisé le samedi 15 octobre 2016, à la Librairie
Carrefour Siloé, sise à Abidjan, Cocody, Saint Jean

Thème : « Pourquoi les Ecrivains doivent-ils adhérer au BURIDA ? »



NB : BURIDA signifie Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs.

L'an deux mille seize et le samedi 15 octobre, de 09 heures 35 minutes à 12 heures 23 minutes s'est tenu à la Librairie Carrefour Siloé d'Abidjan Cocody, Saint Jean, un atelier de formation de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire (AECI) avec pour thème : « **Pourquoi les Ecrivains doivent-ils adhérer au BURIDA ?** » et dont l'animateur principal fut Monsieur Serges KROUBA, Chef du service documentation, droits d'auteurs et droits voisins au Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs (BURIDA).

Cette activité qui a vu la participation d'une soixantaine de personnes était placée sous le parrainage de Monsieur Fodjo ABO, Magistrat hors hiérarchie et écrivain, et sous la présidence de Monsieur Macaire ETTY, Président de l'AECI.

❖ **Objectifs et résultats attendus**

➤ **Objectif général**

Cet atelier dont le comité d'organisation a été dirigé par la Consoeur Patricia HOURRA, Conseil Juridique Adjointe de l'AECI, avait pour objectif général de : **faire comprendre aux écrivains l'importance, pour eux, d'adhérer au BURIDA.**

➤ **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de cet atelier de formation étaient les suivants :

- ✓ Expliciter des termes liés au BURIDA (droits d'auteurs, droits voisins, ayant droits...);
- ✓ Définir le rôle du BURIDA ;
- ✓ Faire ressortir les avantages d'adhérer au BURIDA.

➤ **Résultats attendus**

Au terme de cet atelier, les résultats attendus étaient :

- ✓ Une bonne connaissance par les participants des notions de bases liées au BURIDA ;
- ✓ Une bonne compréhension du rôle du BURIDA ;
- ✓ Une bonne motivation chez les membres de l'AECI pour une adhésion massive au BURIDA.

❖ **RESTITUTION**

Quatre (04) moments majeurs ont marqué cette rencontre:

- Les allocutions des officiels ;
- l'exposé de l'animateur principal ;
- les séries de questions réponses ;
- et le cocktail de fin.

Ces moments ont, toutefois, été aérés par des intermèdes musicaux et la maîtrise de cérémonie a été assurée par le Confrère Cheick-Amidou SOILE, Secrétaire à la Communication de l'AECl.

❖ DEROULEMENT

1- Les allocutions des officiels

Le premier officiel à prononcer son mot introductif est le confrère Macaire ETTY, président de l'AECl. Somme toute, Il remercie les écrivains et invités présents pour l'intérêt qu'ils ont daigné accorder à cet atelier de formation, souhaite qu'ils puissent être édifiés par les informations qui leur seront données et affirme qu'il est, non seulement, important, pour les membres de l'AECl, d'adhérer au BURIDA, mais également, opportun qu'ils soient fortement représentés dans cette structure.

A sa suite, le Parrain de cet atelier de formation, le confrère Fodjo ABO, Ex-PCA du BURIDA, magistrat hors hiérarchie, salue l'initiative de cet atelier de formation organisé à l'intention des écrivains de Côte d'Ivoire. Il ne manque notamment pas de féliciter le Président Macaire ETTY et son équipe pour les nombreuses promesses de campagne qu'ils ne cessent de tenir, de fort belle manière (organisations de plusieurs activités en un temps record, récompenses d'écrivains et acteurs du livre à la cérémonie d'investiture, création d'un site internet...). Il fait ensuite savoir que, bien que le rôle de l'écrivain ne soit pas de chercher à s'enrichir grâce à ses productions littéraires mais plutôt d'être un éveilléur de conscience ou un acteur de changement, il faudrait que ce dernier puisse avoir de raisonnables retours sur investissements. Aussi apparaît il judicieux pour ce dernier d'adhérer au BURIDA qui pourrait leur offrir de nombreux avantages dont certains d'ordre financier. Il termine son intervention en exhortant tous les membres de l'AECl à soutenir les actions du Bureau Exécutif, avant de déclarer ouvert l'atelier de formation du jour.

2- L'exposé de l'Animateur principal

D'abord, Monsieur Serges KROUBA, Chef du service documentation, droits d'auteurs et droits voisins au BURIDA entame sa prise de parole en se présentant. A cette occasion, il nous révèle qu'il est, de formation, spécialiste en propriété intellectuelle et qu'à ce titre, il dispense couramment des formations académiques dans des grandes écoles.

L'exposé auquel les participants à cet atelier de formation ont ensuite droit leur permet de comprendre des termes de base communément utilisés au BURIDA. Ce sont entre autres :

- **Droits d'auteurs** : Ensemble de droits dont dispose un auteur ou un ayant droit sur des œuvres de l'esprit (propriétés intellectuelles) qui font l'objet d'utilisation. Ces droits d'auteurs peuvent être patrimoniaux (qui apportent de l'argent) ou moraux (qui sont liés à la qualité d'auteur) ;

- **Droits voisins** : Ensembles de droits connexes aux droits d'auteurs parmi lesquels on compte les droits des interprètes, les droits des producteurs de vidéo... ;
- **Ayant droit** : Une personne qui détient un ou plusieurs droits, du fait de son rapport avec une œuvre de l'esprit.

Ensuite, Monsieur Serges KROUBA, animateur principal de cet atelier, poursuit son intervention en définissant le rôle du BURIDA, à savoir : **gérer de façon collective les intérêts (financiers ou pas) de tous ses ayants droits par qui il est mandaté.** Par ailleurs, il précise que le BURIDA est une structure privée qui répartit entre ses ayant droits les sommes recouvrées.

Enfin, l'animateur principal termine son exposé en égrenant plusieurs avantages relatifs à l'adhésion au BURIDA. Parmi ceux-ci, il ressort :

- La possibilité d'un recouvrement optimal de droits d'auteurs inhérent aux œuvres de l'esprit de ses ayant droits ;
- La possibilité de devenir associé car, en adhérant au BURIDA, l'on paie une part sociale à hauteur de 10 000 F CFA ;
- La possibilité, pour l'ayant droit, de souscrire à une assurance maladie pour une famille de six (06) personnes et dont la couverture est de 80% ;
- La possibilité de pouvoir soumissionner à un fonds d'aide à la création qui permettrait de mettre en œuvre des projets qui seraient jugés viables.

3- Les séries de questions - réponses

Plusieurs questions sont posées.

Ci-dessous quelques-unes des réponses données :

- Tout écrivain devrait relire soigneusement tout contrat contracté pour une de ses œuvres afin d'éviter de se faire gruger. Au besoin, il pourrait solliciter l'expertise juridique du BURIDA ;
- Pour le processus d'adhésion au BURIDA, il faut :
 - o Se munir de cinq (5) exemplaires de l'œuvre ;
 - o Acheter, au BURIDA, un bulletin de déclaration à 100 F et le remplir ;
 - o Fournir des documents d'identification personnelle (4 photos d'identité, 1 copie de l'extrait d'acte de naissance, 1 photocopie de la pièce d'identité, 1 casier judiciaire datant de moins de 3 mois, 1 curriculum vitae détaillant la carrière d'écrivain) ;
 - o Payer la somme de 10 000 F comme frais d'adhésion ;
 - o **Surtout éviter les intermédiaires qui traînent souvent devant le BURIDA. Ce sont pour la plupart des arnaqueurs ;**

- Des démarches sont toujours en cours pour que toutes les structures qui utilisent des œuvres des ayants droits du BURIDA puissent payer leurs droits car, à ce jour il y'en a encore qui refusent de payer ;
- Toute création qui demeure orale risque ne pas bénéficier de droits d'auteur afférents. Il faut donc consigner par écrit ou par enregistrement audio -visuel, toute création orale ;
- Pour un écrivain, il est possible de déposer son manuscrit au BURIDA en vue de sa protection. Cette opération est gratuite pour les ayants droits mais payante pour tous les écrivains qui n'auraient pas adhéré au BURIDA ;
- Un comité littéraire est en charge, au BURIDA, de vérifier l'authenticité des œuvres qui y sont déposées pour aménager les risques de plagiat ;
- Il existe des exceptions aux droits d'auteurs telles que les cas d'utilisation des œuvres à des fins d'enseignement ou de recherche ;
- Pour de plus amples informations sur le fonctionnement du BURIDA, il est possible :
 - o de visiter leur site internet www.buridaci.com;
 - o d'appeler leur numéro de téléphone standard : **22 41 22 11** ;
 - o de leur écrire sur internet à info@buridaci.com ;
 - o ou de se rendre à leur siège, sis à Abidjan, à Cocody Vallons, non loin du restaurant la nuit de Saïgon.

A la fin des séries de questions – réponses, la parole est redonnée au Parrain de l'atelier de formation, le confrère Fodjo ABO, qui reconnaît que beaucoup de choses peuvent être améliorées dans le fonctionnement du BURIDA car étant une œuvre humaine, cette structure ne peut être parfaite. Aussi, réitère-t-il son exhortation aux membres pour une adhésion massive au BURIDA afin que ces derniers puissent participer à ce qu'elle soit plus professionnelle et donc plus efficace. Finalement, il conclut ses propos en déclarant clôturé l'atelier de formation de ce samedi 15 octobre 2016.

4- Le cocktail de fin

Il s'en suit le partage d'un cocktail bien fourni dans une ambiance fraternelle et dans la poursuite d'échanges entre participants et animateur de cet atelier de formation.

Fait à Abidjan, le lundi 17 octobre 2016

Le rapporteur

Hervé AYEMENE,
Secrétaire Général de l'AECI